



3 impasse des acacias
72700 Allonnes

À Monsieur Gilles LEPROUST
Maire d'Allonnes

Objet : préavis de grève

Allonnes le 3 mai 2024

Monsieur le Maire,

Notre syndicat CGT vient, par la présente, vous informer d'un préavis de grève pour **le mardi 14 mai 2024** pour l'ensemble des agents de la ville d'Allonnes. (Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L2512-1, L2512-5 du code du travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics)

Le mois d'avril a été marqué par la présentation du nouveau projet de loi « pour l'efficacité de la Fonction publique » par voie de presse, et les déclarations que nous considérons comme provocatrices contre les fonctionnaires et le prétendument « tabou » des licenciements. Si on dit la Fonction publique moins efficace, c'est parce qu'elle subit depuis des années une politique de désengagement financier de l'État, de dérèglementations tous azimuts, de privatisations, et ce gouvernement en porte l'entière responsabilité.

Une fois de plus, la démonstration est faite que, pour ce gouvernement, le « dialogue social » est essentiellement un monologue antisocial. Le projet du gouvernement :

- en finir avec les catégories A, B, C,
- avec les grilles,
- avec le système des rémunérations fondé sur le point d'indice,
- développer la rémunération au mérite,
- en finir définitivement avec la fonction publique de carrière,
- placer les agent.es public.ques sous l'autorité arbitraire et discrétionnaire des employeurs...

Pour la CGT, cette offensive s'inscrit dans la politique menée depuis des années (ordonnances Macron, loi Travail...) contre le Code du travail et les conventions collectives. Elle est à mettre en relation avec la réforme destructrice de l'école appelée « choc des savoirs » massivement rejetée par les enseignants et les parents d'élèves.

Ce projet de loi, s'il doit poursuivre l'entreprise de démolition du statut général de la Fonction publique, s'il doit déréglementer et désorganiser les services dans les collectivités et établissements publics, s'il doit réduire encore les droits des fonctionnaires et des agent.es public.ques, s'il doit réduire le droit d'intervention des représentant.es du personnel, ne résoudra en rien le déficit d'attractivité des services publics territoriaux et de toute la fonction publique.

Ce dont ont besoin les fonctionnaires et agent.es public.ques, ce sont les moyens nécessaires pour accomplir leurs missions de service public dans de bonnes conditions, pour les usagers et usagères comme pour eux-mêmes, ce qui s'oppose aux coupes budgétaires dans les crédits socialement utiles que le gouvernement par son ministre du Budget met en œuvre pour 2024 et prévoit pour 2025.

Ils et elles n'ont pas besoin de rémunérations « au mérite », porte ouverte à tous les clientélismes, à l'aggravation des discriminations faites aux femmes, par l'accroissement des primes ne comptant pas pour la retraite de surcroît.

Pour que nos services publics territoriaux redeviennent attractifs, en plus des mesures de revalorisation générale des salaires, il est nécessaire d'engager des négociations sur la refonte des grilles salariales, indispensables pour une reconnaissance juste des qualifications et de l'expérience, une revalorisation des métiers à prédominance féminine, un déroulé de carrière respectueux de notre statut avec à chaque échelon un gain conséquent de rémunération.

Nous restons déterminé.es à lutter pour la justice sociale. La mobilisation et l'engagement contre toutes les réformes et projets de réformes injustes, infondés et inefficaces sont à l'ordre du jour. À cet effet, le syndicat CGT des agents de la ville d'Allonnes et du CCAS appelle l'ensemble des fonctionnaires, agent-es public.ques et salarié.es à se mobiliser pour :

- **L'augmentation générale des salaires ;**
- **L'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice de rémunération des fonctionnaires et son augmentation à six euros (6 €) en 2024 ;**
- **La revalorisation immédiate de 10 % des pensions et un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;**
- **L'abrogation de la loi portant réforme des retraites ;**
- **L'égalité salariale femmes-hommes, mesure essentielle pour lutter contre l'inflation et financer les retraites ;**
- **L'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique ;**
- **Le retrait du projet de loi dit « pour l'efficacité de la Fonction publique » ;**
- **Le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics et contre toutes les mesures les remettant en cause (privatisations, délégations de service public...) ;**
- **Rejeter toutes formes d'individualisation des traitements et des carrières « au mérite ».**

C'est pour toutes ces raisons que le syndicat CGT des agents territoriaux de la ville d'Allonnes et du CCAS prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève.

Ce préavis est destiné à couvrir tous les agents de la ville d'Allonnes, ainsi que ceux amenés à les remplacer avec, au choix des agents : soit 1 heure de débrayage dans la journée, soit la demi-journée, soit la journée complète.

Notre organisation espère pouvoir échanger avec vous et connaître votre position sur ces points dans les prochains jours.

Veuillez recevoir, Monsieur Le Maire, nos salutations distinguées.

Pour Le syndicat CGT des agents territoriaux
de la ville d'Allonnes et du CCAS
Guillaume LIBERGE
Secrétaire général